

Le 1^{er} février 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le premier jour de février deux mille dix à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Pierre-Alain Manseau, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2010
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010
- 6.0 Courrier et suivi
- 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 8.0 Législation :
 - 8.1 Avis de motion concernant un règlement régissant la période de questions
 - 8.2 Règlement 274-2010 sur le traitement des élus municipaux
 - 8.3 Dépôt du registre référendaire tenue le 21 janvier 2010, concernant le règlement no 276-2010
 - 8.4 Résolution recommandant le financement du projet de la construction d'un bâtiment municipal à la MRC de l'Érable
 - 8.5 Résolution désignant le ou les personnes responsables du projet, pour la construction d'un bâtiment municipal, et mandatés pour le développement dans le cadre du Pacte rural
 - 8.6 Autoriser la signature du bail, conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le MAMROT, avec le Centre de la Petite Enfance la Girouette
 - 8.7 Mandat aux ingénieurs
 - 8.8 Mandat aux architectes
 - 8.9 Travaux d'électricité à la salle municipale
- 9.0 Gestion financière :
 - 9.1 Renouvellement du code municipal et autres lois
 - 9.2 Renouvellement 2010-2011 du contrat d'assurance collective
- 10.0 Sécurité civile :
 - 10.1 Mandat à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
- 11.0 Transport routier :
 - 11.1 Demande de citoyens
- 12.0 Diverses factures
 - 12.1
- 13.0 Comptes à payer
- 14.0 Varia
 - 14.1 _____
- 15.0 Questions de l'assemblée
- 16.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire mentionne que la séance est enregistrée et que lors de cette séance, à la période de questions, il y aura une limite de deux (2) questions par intervenants.

R-10-02-023
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en :

- retirant le point 8.6
- ajoutant le point 14.1 : « Politique familiale »

tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Le 1^{er} février 2010

R-10-02-024
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-10-02-025
Procès-verbal séance
extraordinaire du
11-01-2010

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2010 soit adopté tel que lu lors de la présente séance.

ADOPTÉE

R-10-02-026
Procès-verbal de la
séance ordinaire du
11-01-2010

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit approuvé et signé en modifiant la date qui est mentionnée qui apparaît au 1^{er} paragraphe, soit changé le 11 décembre 2010 par le 11 janvier 2010.

ADOPTÉE

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

En réponse à une question d'un citoyen lors de la dernière séance, le maire informe que le loyer annuel reçu de la MRC de l'Érable pour la caserne incendie est de quatre mille six cent dollars (4 600\$).

Les membres du conseil, incluant le maire, et l'inspecteur municipal font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Avis de motion

Monsieur le conseiller Donald Laliberté donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement régissant la période de questions.

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX NO : 274-2010

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 par Monsieur le conseiller Yves Payette;

ATTENDU QUE le projet de règlement, décrétant la rémunération des élus municipaux, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2010;

ATTENDU QU'un avis public fut donné au moins vingt-et-un jour avant la séance d'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

R-10-02-027
Règlement no 274-2010

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

Le 1^{er} février 2010

ARTICLE 4 : ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération, fixée à l'article 3, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base.

ARTICLE 5 : MÉTHODE DE VERSEMENT

La rémunération de base et les allocations de dépenses annuelles du maire et des conseillers seront versées à chacun des membres du conseil au début de chaque mois à la condition qu'ils assistent aux séances ordinaires ainsi qu'aux caucus prévus mensuellement. Chacune de ces présences leur donnant, ainsi droit, au vingt-quatrième de leur rémunération de base annuelle incluant l'allocation des dépenses.

ARTICLE 6 : INDEXATION

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux minimum de 2,5% et maximum de 3%. Le taux minimum ou maximum applicable dépend de la variation de l'IPC, c'est-à-dire que si la variation de l'IPC est inférieure à 2,5%, le taux applicable est de 2,5% et si la variation de l'IPC est supérieure à 2,5%, le taux applicable est de 3%.

ARTICLE 7 : MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. Cette allocation s'ajoute à la rémunération de base du conseiller qui occupe la fonction de maire suppléant.

ARTICLE 8 : ABROGATION

Tout règlement aux mêmes fins pouvant être déjà en vigueur et ayant pu être adopté par la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes sont par les présentes, abrogés à toutes fins que de droit et remplacés par le présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

MAIRE

Directrice-générale/secrétaire-trésorière

Madame Hélène Lessard, président d'élection, directrice générale et secrétaire trésorière, dépose le registre référendaire et avise les membres du conseil municipal que soixante-dix (70) personnes ont signé le registre le 21 janvier 2010.

Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau demande des précisions concernant l'intervention de la police lors de la signature du registre le 21 janvier dernier. Monsieur le maire propose de reporter cette discussion au varia, Monsieur Manseau accepte.

R-10-02-028
Recommander le
financement à la MRC
du projet de construction
d'un bâtiment municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet de la construction d'un bâtiment municipal logeant un Centre de la Petite Enfance ou autres et ce, à partir de l'aide financière du pacte rural

Le 1^{er} février 2010

R-10-02-029
Autoriser d'adresser
au ministre de la
Famille et des Aînés
une demande d'aide au
PFGI ou autres et
cc M. Laurent Lessard
ministre du MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagé à prendre le leadership du projet de construction de la nouvelle installation du CPE la Girouette à Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE le retrait du partenaire privé oblige la municipalité à assumer seule le montage financier du projet;

CONSIDÉRANT QU'il importe d'explorer toutes les avenues possibles de financement afin d'alléger d'autant le fardeau de l'emprunt nécessaire à la construction;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille est un partenaire incontournable dans la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE ce ministère offre des opportunités financières à la réalisation de ce type de construction pour le développement de places en garderie;

CONSIDÉRANT la situation tout à fait exceptionnelle dans la quelle se retrouve la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes face à concrétisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser au ministre de la Famille une demande formelle de bien vouloir faire le nécessaire afin de rendre notre municipalité admissible au « Programme de financement global des immobilisations (PFGI) ou à tout autre forme d'aide servant à financer les dépenses reliées aux projets d'immobilisations des CPE autorisés par son ministère;

QU'une copie conforme de cette demande soit aussi adressée à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

Refusée

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau qu'une demande écrite soit retournée à Fruit d'Or inc. afin de leur solliciter une participation financière, d'un montant de deux cent cinquante mille dollars (250,000\$) réparti sur une période de dix (10) ans, représentant un versement annuel de vingt-cinq mille dollars (25,000\$) par année, concernant la construction d'un bâtiment municipal logeant un Centre de la Petite Enfance.

À VOTÉ CONTRE : 4

À VOTÉ POUR : 3

REFUSÉE

R-10-02-030
Désigner M. Jocelyn
Bédard et M. Yannick
Lemire comme
personnes responsables
du projet de la
construction d'un
bâtiment municipal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes désigne Messieurs Jocelyn Bédard, maire et Yannick Lemire, conseiller, comme personnes responsables du projet, pour la construction d'un bâtiment municipal logeant un Centre de la Petite Enfance ou autres et qu'ils soient mandatés pour le développement dans le cadre du Pacte rural;

QU'ils soient aussi autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents reliés à ce dit projet dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE

Le point 8.4 a été reporté à une séance ultérieure

R-10-02-031
Accepter proposition
de la Firme Rouleau-
Desaulniers, ingénieurs

Le 1^{er} février 2010

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les services professionnels de Bourassa Maillé Architectes SENC. Sid au 23, Route 116, St-Christophe d'Arthabaska incluant les services pour les plans et devis d'exécution, gestion de l'appel d'offres et services au chantier, incluant six (6) visites et ce, pour un montant de vingt-deux mille cent quarante dollars (22 140\$), taxes en sus;

QUE Monsieur Jocelyn Bédard, maire, et Madame Hélène Lessard, directrice générale/secrétaire trésorière, signent pour et au nom de la municipalité tous les documents reliés à cette dite offre de service.

ADOPTÉE

R-10-02-033
Autoriser l'installation
d'un convectaire dans
la cuisine de la salle
municipale et divers
autres travaux par
Marius Marcoux inc.

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'installation d'un convectaire Apero 1 000 watts dans la cuisine de la salle municipale en remplacement du chauffage existant ainsi que les travaux pour refixer la plinthe de la salle de bain pour handicapés afin que celle-ci soit au dessus du tuyau à l'eau;

QUE ces travaux soient exécutés par Marius Marcoux inc. au coût de quatre cent vingt dollars (420\$) taxes en sus.

QUE cette dite dépense soit prise au poste d'entretien de la salle municipale prévue au budget 2010.

ADOPTÉE

R-10-02-034
Renouvellement
avec Publication CCH

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement aux Publication CCH inc. pour les mises à jour du Code municipales, des lois principales et complémentaires, en trois (3) exemplaires au coût annuel de deux cent cinq (205\$) chacun, pour un coût total de six cent quinze dollars (615\$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R-10-02-035
Accepter les conditions
du nouveau contrat
d'assurance collective
avec la compagnie
L'Excellence

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes offre à son personnel, une assurance collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la Municipalité de Wickam, c'est la compagnie d'assurance « L'Excellence » qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier de charges;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, il y a lieu d'adhérer au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d'assurance du Centre-du-Québec, moyennant une réduction globale des primes de 12% la prochaine année;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie « L'Excellence », pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011 aux taux décrits au « Projet de résolution pour le renouvellement 2010-2011 du contrat d'assurance collective », dont copie est déposée aux archives;

QUE Madame Hélène Lessard, directrice générale/secrétaire trésorière, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

ADOPTÉE

Le 1^{er} février 2010

Une demande de citoyens a été reçue au bureau municipal le 19 janvier 2010 signée par les propriétaires du 313 au 327 rang Saint-Joseph à Notre-Dame-de-Lourdes à l'effet que la municipalité prenne l'entretien d'hiver pour ce chemin privé et ce, en tant que payeurs de taxes.

Monsieur Jocelyn Bédard, maire, avise les personnes concernées et présentes que des informations ont été prise auprès de notre Firme d'avocat et une réponse leur sera rendue dès que le conseil municipal aura reçu des renseignements à leur requête.

R-10-02-037
Autoriser le paiement
de diverses factures

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les factures suivantes :

- Michel Benjamin, pour les plans du terrain pour le bâtiment municipal au montant de 606.71\$, taxes incluses;
- Bourassa Maillé, architectes SENC pour les plans du bâtiment municipal au montant de 4 289.25\$, taxes incluses;
- Dépanneur de Lourdes : feux d'artifices pour la soirée aux flambeaux au montant de 573.40\$, taxes incluses;
- M. Serge Soucy : 82 heures d'entretien de la patinoire pour un montant de 984\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Donald Laliberté, responsable des loisirs, mentionne que des demandes de commandite ont été faites auprès de divers commerces et organismes afin de diminuer le coût de l'activité de la soirée aux flambeaux; des réponses devraient suivre sous peu.

R-10-02-038
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cinquante mille cent quatre-vingt-un dollars et soixante-six sous (50 181.66\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

VARIA :

R-10-02-039
Demande au ministère
de la Famille et des
Aînés de bénéficier de la
mesure d'appui pour la
mise en œuvre de la
politique familiale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes veut effectuer la mise en œuvre d'une politique familiale;

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre la collaboration établie avec la MRC de l'Érable dans la mise en œuvre de la politique familiale municipale;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère de la Famille et des Aînés de bénéficier de la mesure d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale et ainsi, de tirer profit des six (6) heures d'accompagnement de la part du Carrefour action municipal et famille relié au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE

R-10-02-040
Mandater M. Yves
Payette pour la
démarche MADA

CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise en œuvre de sa politique municipale;

Le 1^{er} février 2010.

D'autoriser Monsieur Yves Payette à signer le protocole d'entente relatif à la démarche MADA réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

Les membres du conseil municipal demandent que le lien via internet concernant « *La tortue des bois* » soit disponible sur la page web de la municipalité et que le CD soit disponible au local de la bibliothèque pour les citoyens désireux d'en prendre connaissance.

Monsieur le conseiller Pierre-Alain Manseau demande, au président de l'assemblée, divers renseignements concernant l'intervention policière lors de la journée de la signature du registre le 21 janvier dernier.

Monsieur le maire informe que cet évènement est toujours sous enquête et qu'il ne peut divulguer certaines informations tant que la dite enquête ne sera pas terminée.

Questions de l'assemblée :

- diverses questions concernant le déroulement de la journée pour la signature du registre
- précisions concernant les comptes à payer

R-10-02-041
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21H40.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.